



**AL MOUSTAKBAL
INDIVIDUEL**
VOTRE RETRAITE, VOTRE LIBERTÉ.

CIMR
LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ



AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL

VOTRE RETRAITE, VOTRE LIBERTÉ.



**PRÉPAREZ DÈS AUJOURD'HUI UNE RETRAITE SEREINE,
FLEXIBLE ET SÉCURISÉE**

Al Moustakbal Individuel est la solution de retraite proposée par la CIMR pour toute personne souhaitant se constituer, à son rythme, un revenu durable et garanti à vie. Grâce à la force du modèle CIMR et à la performance de sa gestion, vous bénéficiez d'un produit unique, transparent, flexible et pensé pour accompagner chaque étape de votre vie.

POURQUOI CHOISIR AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL ?

Al Moustakbal Individuel vous offre une combinaison rare sur le marché : **liberté totale pour constituer votre retraite, rendement élevé, protection familiale et pension viagère garantie à vie.**



LIBERTÉ TOTALE : vous choisissez le montant de votre cotisation (à partir de 200 DH) et adaptez librement la fréquence de vos versements.



FLEXIBILITÉ À TOUT MOMENT : vous augmentez, réduisez ou suspendez vos contributions selon vos besoins, sans frais ni pénalités.



SÉCURITÉ D'UNE INSTITUTION SOLIDE : vos droits sont gérés par l'un des régimes les plus performants et stables du pays.



GESTION 100% DIGITALE : via MyCIMR, vous pilotez votre compte où que vous soyez.



FISCALITÉ AVANTAGEUSE : vous choisissez la formule la plus adaptée à votre situation.



PROTECTION DE VOTRE FAMILLE : réversion, pension d'orphelin ou capital selon les cas.

À QUI S'ADRESSE AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL ?

À toutes les personnes souhaitant préparer leur retraite de manière individuelle :

- Salariés du secteur privé ou fonctionnaires du secteur public.
- Indépendants et auto-entrepreneurs.
- Professions libérales.
- Toute personne souhaitant compléter sa retraite de base.
- Pour le bénéfice d'un proche (conjoint, enfant, parent), actif ou non.
- Entreprise souhaitant faire bénéficier ses salariés de la déductibilité fiscale à la source.

COMMENT FONCTIONNE AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL ?

- 1 Vous cotisez** selon un montant et une fréquence que vous définissez.
- 2 Vos cotisations se transforment en points CIMR** qui constitueront vos droits.
- 3 À partir de 50 ans**, vous pouvez demander la liquidation de vos droits.
- 4 Au moment de votre départ en retraite, vous choisissez :**
 - Recevoir **100% en pension viagère**,
 - Recevoir **50% en pension + 50% en capital**.

Votre pension est versée chaque mois sur votre compte bancaire et évolue selon les paramètres CIMR en vigueur.

LES PRESTATIONS GARANTIES PAR AL MOUSTAKBAL INDIVIDUEL

Al Moustakbal Individuel vous assure bien plus qu'un simple complément de revenu à la retraite.



PENSION DE RETRAITE À VIE

Vous bénéficiez d'un revenu régulier, garanti toute votre vie.



PENSION DE RÉVERSION

En cas de décès, **votre conjoint reçoit 50% de vos droits** sous forme de pension à vie.



PENSION D'ORPHELIN

En l'absence de conjoint, chaque enfant perçoit **20% des droits**, dans la limite de 50%, jusqu'à sa majorité ou 21 ans si étudiant.



En cas d'invalidité supérieure à 66% constatée avant la majorité, la pension est versée à vie.



CAPITAL POUR VOS HÉRITIERS

Si vous décédez sans conjoint ni enfants, **un capital** est transmis à vos ayants droit.



CAPITAL DÉCÈS RETRAITÉ

Au décès du retraité, un capital équivalent à **3 mois de pension** est versé à la famille.

GESTION SIMPLE ET AUTONOME VIA MYCIMR

L'application MyCIMR vous permet de tout gérer de manière intuitive :

- Mise à jour de vos informations.
- Suivi de vos cotisations et prélèvements.
- Modification du montant, de la fréquence de vos contributions.
- Versements exceptionnels.
- Téléchargement de votre livret individuel et de vos attestations.
- Simulations de pension selon différents scénarios (âge, montant investi...).

COMMENT COTISER ?

- Cotisation minimale : **200 DH par mois.**
- Aucun plafond.
- Fréquence au choix : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Vous recevez une notification SMS 5 jours avant chaque prélèvement.

COMMENT MODIFIER, SUSPENDRE OU ARRÊTER VOS COTISATIONS ?

Grâce à MyCIMR vous pouvez :

- **Modifier le prochain prélèvement** (montant, annulation) jusqu'à 2 jours avant exécution.
- **Modifier vos modalités de prélèvement** (montant, fréquence).
- **Suspendre vos contributions** temporairement.
- **Demander la radiation** si vous souhaitez arrêter définitivement.

VERSEMENTS EXCEPTIONNELS

À tout moment, vous pouvez réaliser un versement exceptionnel depuis MyCIMR pour améliorer votre pension.

CONDITIONS D'ADHÉSION

Pour adhérer à Al Moustakbal Individuel, il suffit de : - Avoir 16 ans ou plus - Disposer d'un compte bancaire marocain - Signer le bulletin d'adhésion CIMR.

COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion est simple et se fait en ligne : <https://almoustakbal.cimr.ma>

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- Copie de votre pièce d'identité valide.
- Attestation de RIB.
- Copie de la pièce d'identité valide de l'affilié si vous adhérez pour une autre personne physique.

POUR LES PERSONNES MORALES

- Certificat d'inscription au Registre de Commerce - modèle J.
- Attestation d'identification fiscale mentionnant l'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE).
- Attestation de RIB.
- Copie de la pièce d'identité du délégué.
- Copie de la pièce d'identité de l'affilié.

ÉTAPES DE L'ADHÉSION

- 1 Remplir la fiche d'identification.
- 2 Définir les modalités de cotisation (montant, fréquence, date, fiscalité).
- 3 Saisir les informations bancaires.

L'adhésion prend effet dès l'encaissement du premier prélèvement.

LIQUIDATION ET PERCEPTION DE LA PENSION

Dès 50 ans, vous pouvez demander :

- **Une pension viagère** ou bien **Une pension + un capital**.

Le dossier est à déposer en agence après prise de rendez-vous et téléchargement du formulaire de liquidation.



SIMULATIONS ET VISIBILITÉ SUR VOTRE RETRAITE

À tout moment, vous pouvez :

- **Simuler votre pension** selon différents âges.
- **Visualiser vos droits** acquis via votre livret individuel.
- **Tester plusieurs** scénarios de cotisation.

ASSISTANCE ET RÉCLAMATIONS

Pour toute demande, vous pouvez contacter :

- ✉ **E-mail** : almoustakbal@cimr.ma
- ✉ **Téléphone** : 05 22 64 60 75



